

Faire construire sa maison neuve :

Les 3 grands conseils de Domexpo pour bien démarrer



Faire construire sa maison est un rêve partagé par de nombreux français et ce rêve s'est encore plus accentué avec les différents confinements liés à la Covid-19.

Pour autant, ils sont nombreux à ne pas savoir par où commencer, à ne pas identifier les points sur lesquels il faudra être particulièrement vigilant...

Domexpo, leader des villages de maisons d'exposition, livre ses 3 premiers grands conseils pour bien démarrer son projet.

Une fois la décision de faire construire sa maison bien mûrie, les particuliers pourront aller à la recherche d'un constructeur partenaire, sous Contrat de Construction de Maison Individuelle - CCMI¹. Il les accompagnera tout au long du projet, y compris lors des 3 premiers choix à prendre pour bien démarrer que sont :

- Le budget et le financement,
- La recherche de terrain,
- L'analyse de son projet.

Le Contrat de Construction de Maison Individuelle – CCMI protège, juridiquement, les consommateurs et offre un degré de sécurité juridique plus élevé que d'autres contrats de construction. Il permet aux particuliers de faire construire en toute sécurité avec notamment une garantie de délai d'exécution des travaux, des pénalités de retard, un coût total du chantier défini au démarrage, une garantie décennale...

1. **Etablir précisément le budget et les possibilités financières** : il s'agit là de l'étape numéro 1 qui déterminera toute la suite du projet. Le budget de sa future maison se pense de manière globale : au-delà de la maison en tant que telle, il faut aussi penser au terrain, à la viabilisation et aux aménagements intérieurs / extérieurs.



Banques, organismes de crédit... seront, au cours de cette étape, les interlocuteurs privilégiés des particuliers. Ils seront également à même de conseiller sur les aides de l'Etat : la principale actuellement étant le PTZ – Prêt à Taux Zéro, réservé aux primo-accédants et attribué sous condition de ressources.

2. **Rechercher un terrain** : pour cela, il est important de définir, avec son constructeur, la localisation souhaitée de sa future propriété, en fonction du temps de trajet pour se rendre sur son lieu de travail, sur les grands axes autoroutiers ou aux transports en commun, à la proximité des commerces, écoles..., de l'attractivité de la ville, de sa tranquillité...



Ensuite, les recherches peuvent démarrer : le constructeur sera aux côtés des particuliers pour les accompagner et les conseiller. Plusieurs points seront à vérifier lorsque le bon terrain est déniché : la constructibilité du terrain, les règles d'urbanisme, la nature du sous-sol...

¹ Visiter les villages de maisons d'exposition Domexpo est l'étape clé pour trouver son constructeur : ils réunissent, en un seul et même lieu, différents professionnels, qu'il est possible de rencontrer, avec ou sans rendez-vous.

3. **Bien analyser son projet** en fonction de ses habitudes de vie, de ses besoins au quotidien, du nombre de personnes au sein du foyer pour aujourd'hui et éventuellement pour demain... Par exemple, de nombreux particuliers ont la possibilité de faire du télétravail et souhaite un espace dédié dans leur future maison : il est important de le préciser à son constructeur, pour l'envisager dès le démarrage du projet (sous forme de pièce dédiée, de mezzanine aménagée...)



Pour cela, il est recommandé de lister ses besoins pour déterminer le nombre de pièces, l'aménagement de la maison, les équipements nécessaires...

Une fois ces premières décisions prises, le projet de construction prend forme et le rêve devient alors petit à petit réalité.

Contact presse : Le Bonheur est dans la Com'

Ingrid Launay-Cotrebil – Aurélie Fitoussi
01 60 36 22 12 – fitoussi@bcomrp.com

À propos de Domexpo...

Unique salon permanent de la maison en Île-de-France, Domexpo regroupe sur 4 villages (Baillet en France / Moisselles, Coignières, Mareuil-les-Meaux et La Ville du Bois) 60 pavillons. Depuis sa création en 1986, les villages Domexpo ont évolué avec le secteur et les maisons présentées répondent non seulement aux réglementations mais aussi aux tendances actuelles et à venir. Domexpo constitue, pour tous les particuliers désireux de faire construire en Île-de-France, une première étape incontournable dans le lancement de leur projet.

Pour aller plus loin : www.domexpo.fr